

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1253

présenté par

M. Saintoul, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, Mme Legrain,
Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu,
M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot,
M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome,
M. Ruffin, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya,
M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 51 par la phrase suivante :

« La renationalisation d'Alcatel Submarine Networks (ASN) s'inscrirait dans cette politique de
défense de notre souveraineté. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NUPES propose la renationalisation de l'usine de production de
câbles sous-marins d'Alcatel Submarine Networks (ASN).

La France a la chance de disposer sur son territoire, à Calais, de l'usine de production de câbles
sous-marins d'Alcatel Submarine Networks (ASN). Cette entreprise appartient désormais au
Finlandais Nokia, qui a racheté en 2015 le groupe Alcatel-Lucent. Il est de notoriété publique
qu'ASN est aujourd'hui à vendre. Notre pays a donc l'opportunité de voir revenir dans le giron
national une entreprise stratégique leader dans son domaine, opportunité qu'il convient de sécuriser
par une nationalisation.